



Réunion de présentation du PPG COTECH Versants

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 02/06/2021

Lieu : Salles de Barbezieux

Ordre du jour :

- Rappel de la démarche de conception du PPG
- Présentation de l'ensemble des actions du PPG et focus sur l'action de plantation (haies et ripisylve)
- Echanges sur les futurs partenariats

Prénom NOM	Structure/rôle	Présents	Excusés
Laurent PAULHAC	Directeur BVNé	X	
Benoît BEBIEN	Technicien rivière SBVNé	X	
Mélina CALVY	Animatrice SBVNé	X	
Adeline MASSONNEAU	EPTB Charente – Animation COSH	X	
Denis ROUSSET	EPTB Charente – animateur SAGE Charente	X	
Amélie JUGNIOT	EPTB Charente – Gestion des têtes de BV	X	
Angélique GABORIAUD	CA16	X	
Mathieu BERGERON	CETEF	X	
Guillaume PLANCHE	LPO – animateur Natura2000	X	
Jérôme BELLIER	Association Perennis	X	
Corentin RAINIER	Stagiaire Association Perennis	X	
Alexandre BROCHET	Prom' Haies	X	
Jérôme FAURIOT	CA17	X	
Lise COIFFEY	CA17	X	
	Charente Eaux		X
Baptiste SIROT	EPTB Charente		X
Sarah PAULET	EPTB Charente		X
Laurence CAUD	LPO – Animatrice Natura2000		X
Carole VIOLON	CEN NA		X
Mélanie ADAM	CEN NA		X
Laure SEGRETAIN	CEN NA		X
Benoit DARNEY	Directeur adjoint Grand Cognac		X
Bernard MAINDRON	Référent EPCI Haute Saintonge		X
Ismérie HELY	Grand Angoulême		X
Eric CIROU	CA17		X
Marc PERROT	Fédération de chasse 17		X
Marc MOUNIER	CRPF		X

La réunion est animée par le SBVNé et 14 personnes étaient présentes à la réunion.

Les mesures barrières liées à la situation sanitaire ont été respectées.

Le diaporama projeté lors de la réunion est joint à ce compte rendu et transmis à l'ensemble des invités.

Début de réunion 14h30.

Déroulé de la réunion :

Monsieur Paulhac, directeur du SBVNé introduit la réunion en réalisant un tour de table où chaque participant se présente.

Mélina CALVY, l'animatrice du SBVNé, présente le déroulé de la réunion ainsi que les données liées à la qualité de l'eau souterraine et superficielle (2013-2019) sur le territoire de compétences du SBVNé.

Monsieur BEBIEN, technicien GEMAPI, présente les différentes étapes de conception du programme d'actions et synthétise les résultats issus de l'état des lieux, du diagnostic et de la définition des enjeux et objectifs du programme.

Monsieur PAULHAC présente l'ensemble des actions envisagées dans le cadre du futur programme d'actions.

Concernant les actions 23, 24 et 25, Denis ROUSSET rappelle que nous n'avons à l'heure actuelle pas d'inventaire exhaustif des zones humides sur le territoire. Ainsi, dans le programme d'actions, nous mettons la priorité sur les zones humides « fonctionnelles existantes », mais il est important de garder en tête le potentiel global des zones humides présentes sur l'ensemble du territoire.

Il précise également que les documents d'urbanisme peuvent être utilisés pour préserver ce type de milieux particuliers (Ex : PLUI).

Mélina CALVY présente les actions envisagées à l'échelle des versants, en particulier la plantation de haies, qui constituent les priorités de discussion pour cette réunion. Les sous bassins versants prioritaires sont aussi présentés.

Synthèse des échanges concernant les plantations (haies et ripisylve) :

Plantation de haies dans le lit majeur du fleuve Charente/ PPRI

Mélina CALVY et Benoit BEBIEN évoquent l'intérêt de la plantation de haies au niveau du fleuve Charente, afin de favoriser le ralentissement des crues (en lien avec les objectifs du SAGE Charente).

Guillaume PLANCHE (animateur Natura2000) met en avant un point de vigilance : le règlement du PPRI interdit la plantation de haies dans le lit majeur du fleuve Charente car ces dernières sont considérées comme un « obstacle à l'écoulement des eaux ». Le PPRI est actuellement en cours de révision et cet aspect risque a priori de ne pas évoluer, malgré les arguments fournis depuis des années par la LPO sur le sujet (intérêt des plantations de haies, boisements alluviaux... sur ces secteurs).

Il est donc important de contacter rapidement le service « risque » de la DDT pour échanger sur cette action qui répond totalement aux objectifs fixés dans le cadre de la GEMAPI sur ce secteur et qui est en accord avec les objectifs du SAGE Charente concernant le ralentissement de la dynamique des crues.

L'ensemble des participants débâtent de la question de l'entretien et de la valorisation des haies sur le territoire.

Monsieur PAULHAC rappelle qu'un cahier des charges pour l'entretien de la ripisylve (côté parcelle) est demandé depuis plusieurs années pour éviter les pratiques de broyage drastique.

Il précise également qu'il y a parfois une incompréhension entre bande enherbée et bande tampon, qui peut contenir une strate arbustive ou arborée. En complément il faudra préciser avec les acteurs agricoles les éléments pouvant être déclarés en SIE par les agriculteurs.

Monsieur PAULHAC précise que, le Syndicat a déjà réalisé ce type de prestations sur la ripisylve. Des entretiens légers ont eu lieu les 3 premières années afin d'assurer la prise des plants et d'éviter la concurrence avec la végétation spontanée. Ces entretiens étaient réalisés soit en régie, soit par des entreprises spécialisées ou des chantiers d'insertion.

Angélique GABORIAUD (CA16) explique que depuis de nombreuses années des efforts ont été menés pour mettre en place des filières de valorisation locale de la haie sur le territoire. Mais aucun débouché viable n'a encore été trouvé (faible maillage bocager, coût élevé des transports...).

Alexandre BROCHET demande si dans le cadre du PPG il est prévu de communiquer sur la valorisation des haies existantes. Il mentionne l'importance, dès la prise de contact avec un agriculteur pour planter une haie, de mentionner les aspects liés à l'entretien et à la valorisation.

La CA16 précise qu'une démarche de communication est en train d'être mise en place pour expliquer la réglementation autour de la plantation et de l'entretien de la haie. Elle met en avant la confusion existant au sein de la profession agricole sur les différentes réglementations existantes (haies, bandes tampon...), d'où l'importance de cette sensibilisation.

Laurent PAULHAC précise que par le passé le SBVNé a entrepris des travaux d'entretien et de restauration de plantations pour lesquelles de la revalorisation fut envisagée. Cependant aucune plus-value financière n'avait été envisageable : coût des transports, qualité des bois et broyats pour les chaudières...

La CA16 appuie ce retour d'expérience.

Plusieurs filières locales ont été évoquées et envisagées : paillage, filière locale bois énergie, ...

Prom' Haies évoque l'existence du label Haies.

Des réflexions communes auront lieu dans les prochaines années entre ces différents partenaires pour mettre en commun leurs expériences et trouver des solutions viables pour le territoire.

Typologie de haies envisagées et actions existantes.

Jérôme FAURIOT interroge le SBVNé pour savoir si une réflexion sur les typologies de haies à planter a été entamée. Effectivement, selon le type de cultures en place, différents types de haies (simples, doubles, strates arbustives, arborées...) peuvent être plus ou moins acceptées et adaptées. Par exemple, une haie basse, qui répond à l'enjeu ruissellement/érosion, est également plus acceptée par les céréaliculteurs (moins d'ombrage...). En fonction de la typologie, les coûts et les méthodes d'entretien seront différents.

Le SBVNé répond que pour l'instant, une pré-localisation (non exhaustive) a été réalisée par le SBVNé par rapport aux enjeux ruissellement, inondation et filtration. La réflexion sur les typologies de haies viendra dans un deuxième temps, au cas par cas, suite aux échanges avec les propriétaires et les enjeux.

La CA17 ajoute que, dans le cadre de leur animation, ils accompagnent les acteurs locaux, à l'échelle de petits sous bassins versants, dans la mise en place de plans de gestion agro-environnementaux. Ils mettent en place

un groupe de travail local, réalisent un diagnostic partagé, une priorisation des enjeux et des actions, puis proposent un plan d'actions. L'objectif est la plantation stratégique de haies et également la relocalisation de jachères et prairies, qui sont également intéressantes pour répondre aux enjeux (érosion, ruissellements...).

La CA16 réalise également une animation à l'échelle communale. Elle passe par les maires pour organiser une réunion d'information sur la plantation de haies avec les agriculteurs de la commune intéressés par la thématique. Elle accompagne ensuite les agriculteurs dans leur projet de plantation.

Laurent PAULHAC propose une co-animation avec l'animatrice du SBVNé sur cette thématique.

Guillaume Planche (Animateur Natura2000) évoque également la régénération naturelle pour permettre à une haie de se développer naturellement. En fonction de la sensibilité des planteurs, et du milieu, une régénération libre pourrait être proposée avec une mise en défend de la zone. Mais cela suppose de matérialiser cette zone pour les entretiens des communes, des départements etc.

Laurent PAULHAC ajoute qu'une végétation naturelle arbustive pourrait être laissée en haute voirie sur les talus pour limiter les ruissellements (compétence du gestionnaire de la voirie).

Le CETEF interroge le SBVNé sur la volonté des communes ciblées pour s'engager dans la plantation de haies. Le SBVNé précise qu'une concertation locale sera mise en place au futur et à mesure de la mise en œuvre du PPG sur les secteurs prioritaires et que les mairies seront associées.

Le CETEF précise également qu'il faudrait prévoir pour les planteurs un enlèvement des protections plastiques 3 ou 4 ans après plantation.

La CA16 mentionne qu'ils prévoient de tester les protections biodégradables sur certains chantiers.

La LPO précise qu'il existe différents types de protections biodégradables plus utilisées dans d'autres pays Européens.

La LPO questionne le SBVNé sur les plantations haies le long de fossés sur les têtes de bassin des affluents rive gauche du Né. Elle suggère dans un premier temps de s'assurer de l'utilité du fossé auprès de l'agriculteur, pour éventuellement proposer une gestion différente du drain avant d'envisager la plantation d'une haie qui le matérialiserait sur le long terme. Elle s'interroge également sur l'espace disponible et la pérennité d'une haie le long d'un fossé entre 2 parcelles viticoles et évoque la difficulté à faire accepter l'implantation d'une haie sur ce type de parcelle.

Le SBVNé précise qu'un échange aura évidemment lieu avec le propriétaire en amont pour trouver des personnes volontaires afin d'avoir des haies pérennes. Il précise que ces haies permettraient de constituer un premier filtre pour les eaux arrivant des parcelles agricoles sur ces têtes de bassin avant d'atteindre les fossés qui se jettent ensuite directement dans les cours d'eau et participent à leur dégradation d'un point de vue qualité.

Les participants se rejoignent sur l'importance de travailler avec des agriculteurs/riverains convaincus de l'intérêt de la haie pour assurer sa pérennité. Cette action nécessite une sensibilisation des publics et une acceptation de la haie et de son entretien.

La CA16 précise que, lorsque l'on plante chez une personne « convaincue et convaincante », cela favorise l'effet « boule de neige » et ainsi permet de réaliser des plantations sur d'autres parcelles proches et d'avoir un impact sur le maillage bocager d'un secteur.

Le SBVNé ajoute qu'en effet, il serait intéressant de travailler par secteurs prioritaires (sans se fermer la porte pour l'opportunité), afin d'avoir un impact plus fort sur la limitation des transferts et des ruissellements.

Le CETEF demande au SBVNé si les acteurs concernés par ces linéaires prioritaires fixés sont informés de l'existence de l'AAP Plantons des haies ?

Laurent PAULHAC signale que dans le cadre du PPG les plantations commenceront un peu plus tard et les personnes concernées par les plantations seront informées dans l'année.

Mélina CALVY précise qu'une concertation avec les acteurs locaux sera organisée au fil du PPG en fonction des secteurs qui seront ciblés. Elle ajoute qu'en effet le SBVNé pourra transmettre aux structures ayant répondu à l'AAP les noms des personnes intéressées par la plantation de haies dont ils auraient connaissance. Il sera également intéressant d'échanger avec les acteurs ayant répondu à l'AAP afin de profiter du plan de relance pour initier des plantations sur les secteurs prioritaires présentés.

Guillaume PLANCHE informe les participants de la mise en place d'un « groupe informel agro-écologie » pour mettre en commun les projets, les contacts et se répartir les territoires afin d'avoir une réponse cohérente sur le secteur Charente sur la thématique « haie ».

Mélina CALVY fait part de son intérêt pour participer à ce groupe d'échanges.

Financements.

Mélina CALVY fait part aux participants du positionnement de l'AEAG, principal financeur dans le cadre du PPG, concernant le financement d'animations/ accompagnement des planteurs : pendant la durée du plan de relance il n'y aura pas de financements AEAG dans le cadre du PPG, tout doit passer par le plan de relance (AAP Plantons des haies). L'AEAG n'a aujourd'hui pas de visibilité sur les financements disponibles au-delà de 2022 car ils dépendront du nouveau programme de l'AEAG. Il faudra donc faire remonter en amont les propositions d'actions sur le territoire, en lien avec les partenaires intéressés pour participer à cette action dans le cadre du PPG, afin de voir ce qui pourrait être éligible dans le cadre du futur programme de l'Agence. Les autres financeurs potentiels (Région, département...) seront aussi contactés.

L'animatrice précise également que le même type d'action est proposé dans le cadre du programme Re-Sources Coulonge et St-Hippolyte, qui concerne presque 80% du territoire de compétences du Syndicat. Ce programme constituera donc également un outil pour permettre l'implantation de haies sur le territoire.

Adeline Massonneau (EPTB Charente) ajoute que, pour la période 2021-2022, même dans le cadre du programme Re-Sources, tout devra passer par le plan de relance pour les actions de plantation de haies (AAP Plantons des haies).

Plusieurs des participants ont répondu à l'AAP Plantons des haies pour le volet animation.

Angélique Gaboriaud précise que, dans le cadre de cet appel à projet, il leur est possible de participer aux animations organisées par d'autres partenaires sur la thématique des haies.

Elle précise également que seul le conseil à l'entretien est financé. Les frais d'entretien à proprement parler ne le sont pas.

Les participants mentionnent également la problématique de l'approvisionnement en plants, notamment en plants locaux, avec la forte demande qui va découler du plan de relance.

Le programme Haies'coles est également évoqué : plantations de haies avec les écoles (Prom'Haies, CA16, CETEF, Charente Nature).

Du côté 17, il existe également le programme EVA17 pour la plantation de haies.

Le CETEF précise que l'AAP Plantons des haies concerne seulement les parcelles agricoles. Ainsi le programme du Département peut permettre de répondre à la demande des collectivités qui souhaiteraient planter des haies.

L'ensemble des participants s'accorde sur le fait que, dans le cadre de programmes d'actions tels que les PPG (sur 10 ans) ou Re-Sources (sur 5 ans), avoir un dispositif de financement pérenne sur la durée de ces programmes est un fort atout pour assurer l'efficacité de ce type d'actions et leur pérennité.

Prochaines échéances :

Une réunion sera prochainement organisée avec les partenaires potentiels du futur PPG et les financeurs afin d'établir les types d'actions / temps agents qui pourront être financés dans le futur PPG.

Fin de réunion : 18h.

Fait le 03/06/2021

CALVY Mélina - Gestion intégrée du SBV Né
PAULHAC Laurent – Directeur du SBV Né
BÉBIEN Benoît – Technicien de rivière GEMAPI